

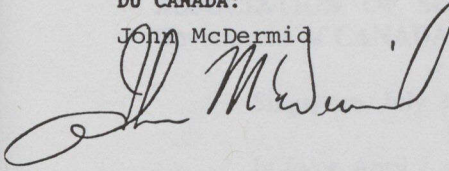
EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Budapest ce /5<sup>e</sup> jour d'avril 1992,

en langues française, anglaise et hongroise, chaque version faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT  
DU CANADA:

John McDermid



POUR LE GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE HONGRIE:

Kupa Mihály úr Önagyméltóságát

